

Luckycats
Estelle Franzone
Av. H.-Warnery 6
1110 Morges
076 384 01 37
contact@luckycats.ch
www.luckycats.ch



Conditions générales

Luckycats est une entreprise de gardiennage pour chats (et petits animaux) à domicile. Durant l'absence du propriétaire, Luckycats se déplace au domicile du client pour s'occuper du bien-être de l'animal. Luckycats est représenté principalement par Estelle Franzone qui mettra en place une solution de remplacement en cas d'indisponibilité ou de planning complet.

Une prestation se compose d'une pré-visite pour la prise en charge d'informations et des clés, des visites à domicile et de la restitution des clés en fin de mandat.

Article 1

Une visite à votre domicile est obligatoire avant votre départ. Celle-ci permet un premier contact entre le propriétaire et Luckycats. Il sert à régler toutes les questions de gardiennage durant l'absence du propriétaire.

Un contrat sera établi contenant toutes les informations nécessaires au bon déroulement de la prestation.

Cette visite est payante, au prix d'une visite de Cat Sitting.

Les clés du logement et tout autre moyen d'accès comme badge, code, etc. seront confiés lors de cette visite. La restitution se fera selon entente et indiquée sur le contrat.

Si les clés ne sont pas remises le jour de la signature du contrat, le propriétaire de l'animal est responsable de remettre les bonnes clés à Luckycats au moins 24h avant son départ, à l'endroit sécurisé indiqué sur le contrat. Luckycats décline toute responsabilité en cas de disparition de clés qui auraient été entreposées dans un endroit non sécurisé.

Article 2

Le contrat sera lu et signé par les deux parties après avoir pris connaissance des conditions générales.

Article 3

Le règlement de la prestation est effectué au plus tard le premier jour de cat sitting, en cash ou par Twint. Luckycats n'accorde aucun crédit. En cas de non-paiement, Luckycats gardera les clés du logement jusqu'au paiement intégral du montant dû.

Article 4

En cas d'annulation de la prestation avant le départ, les indemnités suivantes seront demandées :

- Aucune indemnité si l'annulation se fait au minimum 14 jours avant le départ.
- Entre 7 et 13 jours avant le départ, un forfait de chf. 50.00 sera demandé.
- Moins de 7 jours avant le départ, le 25% de la somme de la prestation sera due.

La réservation doit être annulée par écrit, soit par mail ou sms (whats ap).

En cas de décès de l'animal avant le début de la prestation, aucune indemnité n'est due et celle-ci sera remboursée par Luckycats si le paiement a déjà été effectué.

Article 5

En cas d'urgence et en l'absence du vétérinaire habituel, Luckycats se rendra chez le vétérinaire de garde. Luckycats informe le propriétaire avant de prendre rendez-vous et le tient au courant de l'évolution de la santé du chat. Une caisse de transport, ainsi que le carnet de vaccination doivent être mis à disposition de Luckycats.

Les frais médicaux occasionnés par l'urgence seront entièrement à la charge du propriétaire qui s'engage à rembourser Luckycats sur présentation de justificatifs. Selon les cas, une compensation pour les trajets jusque chez le vétérinaire et le temps alloué à la gestion de l'urgence pourra être demandée.

Article 6

Les soins médicaux administrés par Luckycats le sont sous l'entière responsabilité du propriétaire. Une information détaillée (quantité, méthode d'administration, fréquence, etc) doit lui être remise.

En cas de soins particuliers (par exemple piqûre d'insuline), il pourra être demandé de faire une visite de test avant le départ des propriétaires pour s'assurer que l'animal se laisse approcher par Luckycats. Cette prestation est facturée au prix de la visite.

Article 7

L'alimentation, la litière ou les médicaments sont à la charge du propriétaire. S'il manque de la nourriture, litière ou médicament, un supplément de chf. 25.00 sera facturé si Luckycats doit se déplacer pour réapprovisionner.

Luckycats demande au propriétaire de changer et nettoyer totalement la litière avant son départ. Dans le cas contraire, Luckycats sera en droit de demander un supplément de chf. 15.00 à régler lors du retour.

Article 8

Luckycats décline toutes responsabilités en cas de fugue lors de prestations à domicile, mais entreprendra toutes les démarches nécessaires pour le rechercher en l'absence du propriétaire.

Article 9

Luckycats demande au détenteur de vérifier tous les dangers avant le départ et décline toute responsabilité en cas de fenêtre en imposte, cuvette des WC ouverte, ficelles ou plantes toxiques à portée du chat, ainsi que tout autre danger non cité.

Article 10

Luckycats se réserve le droit de refuser de prendre en charge un animal atteint d'une maladie grave ou contagieuse.

Article 11

En cas de sérieux manquement de soins aux animaux, de logement insalubre ou de toute autre situation de négligence, selon l'art. 3 de la LPA (loi sur la protection des animaux), Luckycats se réserve le droit d'aviser le vétérinaire cantonal qui décidera des mesures à prendre pour le bien-être des animaux.

Article 12

Luckycats demande via un formulaire signé, l'autorisation au propriétaire de prendre des photos/vidéos de son animal pour les diffuser sur le site internet, Facebook ou Instagram. Le propriétaire peut refuser et seul des photos seront prises pour les lui envoyer durant son absence.

Luckycats s'engage à ne publier que les photos des animaux et à ne pas porter atteinte à la vie privée des clients.